

**Convocation à une Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association se tiendra le dimanche, le 22 février 2026 à 11h30 au Temple Protestant de Divonne les Bains

L'ordre du jour retenu est le suivant :

1. Bienvenue ;
2. Membres excusés ;
3. Approbation du compte-rendu du réunion de 2025 ;
4. Rapport moral et financier du Président pour l'exercice 2025 ;
5. Dissolution de l'association ;
6. Questions diverses.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'Association :  
1) aucun membre de l'association ne peut se faire représenter aux assemblées générales ;  
2) les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ayant voix délibératoires, quel que soit le nombre des membres présents.

A La Rippe, le vingt-six janvier deux mille vingt six

Pour le Conseil d'administration  
Secrétaire

*L. Burnes*

**Notice of the Annual General Meeting**

To be held of Sunday, 22 February, 2026 at 11:30  
at the Protestant Church in Divonne les Bains

Agenda:

1. Welcome
2. Apologies for absence;
3. Approval of minutes
4. President's Report on Activities and Finances for 2025 and developments to date;
5. Budget for 2026;
6. Dissolution of the association;
7. Other matters.

In accordance with Article 11 of the Statutes:

- 1) no member may vote by proxy at AGMs;
- 2) all resolutions shall be taken by majority vote regardless of the number of members present.

La Rippe, 26th January, 2026

On behalf of the Council

*L. Burnes*  
Secretary